

# Droits et devoirs des patients

## Les droits



Bénéficier de  
soins de qualité



Choisir librement  
son praticien



Obtenir des  
informations  
claires sur son  
état de santé



Pouvoir se faire  
accompagner  
par une personne  
de confiance



Être informé et  
consentir librement  
à une prestation  
de soins



Disposer d'un  
dossier patient  
complet



Pouvoir consulter  
son dossier  
médical



Pouvoir  
demander une  
copie ou un  
transfert de son  
dossier médical



Être assuré de la  
protection de sa  
vie privée



En cas d'incapacité  
à exercer ses droits,  
être représenté par  
une tierce personne

Si vous estimez être lésé dans un de ces droits, un service de médiation hospitalière est mis gratuitement à votre disposition par notre institution. Vous pouvez le joindre soit par téléphone au 04/321.52.40 soit par mail [mediation.hospitaliere@citadelle.be](mailto:mediation.hospitaliere@citadelle.be)

## Les devoirs



Communiquer des  
informations correctes  
et complètes



Respecter le  
personnel et  
son travail



Collaborer avec  
le personnel  
soignant



Respecter les locaux,  
le matériel et les  
infrastructures



Rester  
courtois



Respecter les consignes  
mises en place par  
l'institution